

Passés quelques jours après le décès, seule l'étude des insectes permet de déterminer un intervalle post-mortem (IPM).

Les prélèvements d'insectes doivent être **RÉALISÉS SYSTÉMATIQUEMENT**.

Prélever **TOUS LES TYPES** d'insectes et en **GRANDES QUANTITÉS**.

Que chercher et où ?

 Les insectes utiles sont **VISIBLES A L'ŒIL NU** et sont **SUR LE CORPS** ou a **PROXIMITÉ**.

 Ce sont surtout des **ŒUFS**, des **ASTICOTS**, des **PUPES** ou des **MOUCHES MORTES**.



 On trouve également des coléoptères sous forme de larves, de mues ou d'adultes.

 Lors de la **LEVÉE DE CORPS**, il faut **IMPERATIVEMENT** chercher sur place les **PUPES PLEINES OU VIDES**.

Intérieur	Extérieur
- Les pupes se trouvent généralement à distance du corps. Les chercher au sol dans un rayon de quelques mètres .	- Les pupes se trouvent dans la terre à quelques cm de profondeur et à environ 1m du corps. Prélever dans un sac plastique des échantillons de sol (2 à 3 kg) .

Et ensuite ?

 Placer **la moitié des insectes vivants** dans des piluliers a bouchons troués.

 **L'autre moitié** est **immédiatement fixée** (formol, alcool, congélateur ...).

 Placer ces prélèvements **SOUS SCELLÉ** et demander une **RÉQUISITION**.

 **Conserver les prélèvements au FRIGO** (maximum 3 jours).

 Les transmettre **le plus rapidement possible** (dépôt direct, chronopost, ...)

En cas de doute, ne pas hésiter à contacter : D. CHARABIDZE - IML Lille – 0320623501

LA QUALITE DES PRELEVEMENTS DETERMINERA LA QUALITE DE L'EXPERTISE...